



Charte de l'Exposant

Marché de créateurs à Marans

Halles aux Poissons

Du 13 au 16 Août 2016.

Préambule :

L'association Cargo Bleu est soucieuse, lors du marché de créateurs de Marans du **13 au 16 Août 2016**, de présenter des créations de qualité, où l'authenticité est importante, c'est pourquoi nous serons attentifs à la qualité des exposants, des produits présentés et des stands.

1- Conditions d'admission

Seuls seront admis à exposer les professionnels métiers d'art et artistes en activité dûment déclarés et à jour de leurs cotisations à l'exclusion de tous revendeurs. (cf. dossier d'inscription). Dans tous les cas, le candidat admis à participer prend l'engagement de ne pas céder tout ou partie de son espace d'exposition à un exposant non sélectionné.

Créations présentées :

L'exposant doit s'en tenir à exposer ses créations personnelles. Elles doivent être en rapport avec le type de pièces présentées dans le dossier de sélection.

Le comité de sélection pourra exclure les produits ou le candidat ne lui paraissant pas répondre au règlement ou à l'objectif de l'évènement. En cas d'exclusion, l'exposant renoncera à tout recours envers l'organisateur.

2- Horaires

Le marché sera ouvert du **SAMEDI 13 Août** au **Mardi 16 Août inclus** de 10h00 à 18h00, dans la halle aux poissons de Marans. Pour info, le marché alimentaire a lieu le mardi matin. Le marché doit être installé et libre d'accès à 10h00 dernier délai samedi.

3- Coût de la participation à l'exposition :

Le coût de la participation à l'exposition est de :

- 45 € pour les exposants non adhérents à l'association
- 15 € pour les adhérents de l'association

Les petits déjeuners du samedi et dimanche matin sont offerts par l'association (brioche + café)

Nous souhaitons mettre en place une **tombola** permettant aux visiteurs de gagner des créations des exposants. Pour cela nous demandons aux exposants qui le souhaitent et qui le peuvent de donner un lot pour cette tombola. Merci par avance à ceux qui y participeront.

4- Date limite des inscriptions :

Les dossiers d'inscription complets doivent impérativement parvenir à l'organisateur **au plus tard le 6 Juillet 2016**. Dernier délai. Tout dossier incomplet sera refusé. Réponse envoyée avant le 16 Juillet.

5- Attribution de l'espace d'exposition :

Le plan d'exposition est établi par l'organisateur qui décide de l'implantation des espaces en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants, de la nature de leurs articles et de la disposition de l'espace d'exposition. Aucune réclamation ne sera recevable concernant l'attribution des stands et/ou espaces et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

6- Occupation des espaces d'exposition :

Les emplacements attribués ne peuvent être cédés, sous-loués en tout ou partie par l'exposant. Ce dernier ne peut y mener aucune action publicitaire en faveur d'un produit tiers autre que ceux présentés dans le dossier de participation.

7- Affichage des prix

Par suite de l'arrêté ministériel du 3 décembre 1987, l'exposant est dans l'obligation absolue d'indiquer lisiblement le prix des produits exposés.

8- Assurances

Les exposants devront assurer les personnes et les biens en responsabilité civile, vol, vandalisme ou dégradations qui pourraient être subies ou causées par ses installations ou son personnel. **Joindre au dossier de candidature une attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité.**

9- Gardiennage

La halle aux poissons sera fermée à clef le soir mais l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols et/ou de détérioration sur les espaces d'expositions pendant toute la durée de l'exposition incluant le montage et le démontage.

10- Droits à l'Image

En acceptant de participer à notre manifestation, l'exposant autorise l'organisateur à utiliser toute photo prise durant la manifestation, et sur lesquelles il paraît.

11- Annulation par l'exposant

La réservation d'un emplacement sera accompagnée du chèque couvrant les droits de place. Toute annulation de dernière minute ne justifiant pas d'un cas de force majeure ne fera pas l'objet d'un remboursement du stand.

12- Communication

De la communication sur l'évènement sera faite dans la presse locale, les radios locales, affiches, flyers, mensuels, facebook, mailing clients,

13- Dossier d'inscription :

L'envoi comprendra :

- 1) Demande d'inscription complétée + Charte signée
- 2) Extrait K.Bis / R.M / Autoentreprise....
- 3) Au moins 3 photographies représentatives de votre travail
- 4) Assurance Responsabilité Civile Professionnelle
- 5) Le chèque correspondant au montant de l'emplacement

L'ensemble des documents à retourner, par courrier ou par mail à

Anne-Sophie PREVOT
2 rue de Lusignac
17290 CHAMBON
annesoprevot@yahoo.fr

Signature de l'exposant

Précédé de la mention « lu et approuvé »



DEMANDE D'INSCRIPTION
Marché de créateurs de Marans
Des 13 et 16 Août 2016

Raison sociale.....
Nom : Prénom :.....
Adresse :.....
Code postal : Ville :
Tél :.....
Site internet : www.....
Courriel :

Statut :

- Chef d'entreprise immatriculé à la Chambre de Métiers et ou CCI
- Chef d'entreprise inscrit à la Maison des Artistes
- Chef d'entreprise en profession libérale
- Autre :

N° Siret :

Merci de joindre un justificatif professionnel datant de moins de 3 mois correspondant à votre statut.

Métier exercé :

.....

Produits présentés pendant le marché de créateurs :

.....

.....

Joindre 3 photos au moins pour illustrer votre travail.

Demande à participer au marché artisanal du **13 au 16 Août inclus 2016.**

Cette réservation sera accompagnée d'un **chèque de 45€** pour les non-adhérents et de **15 € pour les adhérents** (en raison d'un coût de location de salle et d'assurance pour l'association) représentant les droits de place fixés forfaitairement, pour un stand de 3 m/l encaissé 15 jours avant la fête, soit le **29 Juillet 2016.**

Par cette demande, je reconnais avoir pris connaissance de la charte, et y souscrire pleinement.

Fait à :.....

Le :.....